

LUBAL

770350



F+ : Extrêmement inflammable



2.1 : gaz inflammable.

**Distributeur responsable**

IGOL FRANCE  
614, Rue de Cagny  
CS 69003  
80094 Amiens Cedex 3 FRANCE  
Service chargé des renseignements:  
Service Technique  
Tél : +33.3.22.50.22.22  
Fax : +33 3 22 50 22 23

E-mail : direction.rd@igol.com

**1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial

LUBAL.  
Category Code : H1  
NSF Registration No : 146023

Identification du produit

: Aérosol.

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage

: Réservé à un usage professionnel.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****1.4. Numéro d'appel d'urgence**

N° de téléphone en cas d'urgence : +33 (0) 1 45 42 59 59 (INRS)

**2. Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

: F+; R12  
R66  
R53

**Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)**

: Non applicable.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45**

• Symbole(s)



**LUBAL**
**770350**
**2. Identification des dangers (suite)**

- : Extrêmement inflammable.  
 Cette préparation est soumise à la réglementation Européenne sur l'étiquetage conformément à la Directive 1999/45/CE, ses adaptations et ses annexes.
- **Phrase(s) R** : R12 : Extrêmement inflammable.  
 R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Phrase(s) S** : S2 : Conserver hors de portée des enfants.  
 S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
 S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
 S23 : Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols.  
 S24 : Éviter le contact avec la peau.  
 S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
 S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Conseils de sécurité** : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Autres** : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.  
 : Réservé à un usage professionnel.

**2.3. Autres dangers**

Aucune dans des conditions normales.

**Danger pour l'Environnement** : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3. Composition/informations sur les composants**

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	REACH	Classification
Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics	25 à 55 %	-----	918-167-1	-----	01-2119472146- 39	Xn; R65 R66 R53  Aquatic Chronic 4 (H413) Asp. Tox 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Skin Irrit. 3 (H316)
1,1,1,2-Tetrafluoroethane	:	811-97-2	212-377-0	-----	-----	----- Press. Gas (H280)
Carbon dioxide	:	124-38-9	204-696-9	-----	-----	----- Press. Gas (H280)

**Autres informations** : A base d'huile minérale sévèrement raffinée contient moins de 3% en masse d'extrait DMSO (PCAs : Poly Cyclique Aromatique) selon IP 346.

**4. Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Premiers soins**

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.  
 Mettre la victime au repos.  
 Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

LUBAL

770350

**4. Premiers secours (suite)**

- **Contact avec la peau** : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Symptômes liés à l'utilisation**

- **Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires.
- **Contact avec la peau** : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.
- **Ingestion** : Ingestion peu probable.
- **Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation des yeux.
- Autres informations** : Dans tous les cas : Consulter un médecin.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction**

- **Adéquats** : Pulvérisation d'eau. Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone. Sable.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Risques particuliers** : Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.

**5.3. Conseils aux pompiers****Classe d'inflammabilité** : Extrêmement inflammable.**Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.**Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.**Incendies avoisinants** : Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau. Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions générales** : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols. Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone.

**LUBAL****770350****6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)**

**Précautions individuelles** : Evacuer et restreindre l'accès.  
Ne pas fumer.  
Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

**6.2. Précautions pour l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.  
Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Mesures après fuite / épandage** : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.  
Les épandages peuvent être glissants.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Équipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails

Traitement des déchets : Voir section 13 pour plus de détails

**7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Général** : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/ explosion et de danger pour la santé.  
Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.  
Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.  
  
Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer.  
  
Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.  
Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

**Manipulation** : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.  
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

**Mesures techniques de protection** : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.  
Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

**Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation.  
Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

LUBAL

770350

## 7. Manipulation et stockage (suite)

- Stockage** : Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.  
Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.
- Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas ( risque de fuites par compression).
- Il est recommandé :
- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires.
  - d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.
- Conservé dans un endroit sec et bien ventilé.  
Conservé à une température ne dépassant pas 50 °C
- Stockage - à l'abri de** : Rayons directs du soleil.  
Flamme nue.  
Chaleur.  
Étincelles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition professionnelle** : Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics : VLE - France [mg/m<sup>3</sup>] : 1200  
Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics : VLE - France [ppm] : 177  
1,1,1,2-Tetrafluoroethane : VLT-TWA [mg/m<sup>3</sup>] : 4420  
1,1,1,2-Tetrafluoroethane : VLT-TWA [ppm] : 1000  
Carbon dioxyde : VME - France [mg/m<sup>3</sup>] : 9000  
Carbon dioxyde : VME - France [ppm] : 5000  
Carbon dioxyde : VLT-STEL [ppm] : 30000
- VLT-TWA [mg/m<sup>3</sup>]** : Brouillard d'huile : 5

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- **Protection de la peau** : Porter un équipement de protection adéquat.
- **Protection des yeux** : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

LUBAL

770350

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)**

Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

**9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****• Aspect**

Etat physique : Liquide huileux.

Couleur : Incolore.

**• Odeur**

Odeur : Caractéristique.

• Seuil olfactif : /

**• pH**

pH : Aucune donnée disponible.

• Point de fusion / Point de congélation : /

• Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition : /

• Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : 56

• Taux d'évaporation : /

• Inflammabilité : /

• Limites d'explosivité (inférieures - supérieures) : /

• Pression de vapeur : /

• Densité de vapeur : /

• Densité relative

Densité : 0.8

• Solubilité

Solubilité dans l'eau : Produit insoluble dans l'eau.

• Coefficient de partage : n-octanol / eau : /

• Température d'auto-inflammabilité : /

• Température de décomposition : /

• Viscosité : /

• Propriétés explosives : /

• Propriétés comburantes : /

**9.2. Autres informations**Autres : Pression de l'aérosol à 20°C : 5,5 Bars.  
COV : 55%**10. Stabilité et réactivité**

LUBAL

770350

**10. Stabilité et réactivité (suite)****10.1. Réactivité**

/

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune dans des conditions normales d'utilisations

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** : Etincelles. Flamme nue. Chaleur.  
Rayons directs du soleil.

**10.5. Matières à éviter**

**Matières incompatibles** : Oxydants forts.  
Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** : Aucun(es) dans des conditions normales. La combustion incomplète peut produire des gaz toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires.
- Cutanée : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Oculaire : Peut causer une gêne légère et passagère sans lésions des tissus oculaires

**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Information relative aux effets écologiques** : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement.

**12.2. Persistance - dégradabilité**

/

**12.3. Potentiel de bio-accumulation**

/

**12.4. Mobilité dans le sol**

/

**LUBAL****770350****12. Informations écologiques (suite)****12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

/

**12.6. Autres effets néfastes**

/

**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Elimination des déchets** : Eviter le rejet dans l'environnement.  
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.

**14. Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

**Information générale** Les aérosols peuvent bénéficier d'exonération d'étiquetage transport et de déclaration sous le régime des quantités limitées.

**Numéro ONU** : 1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**Shipping name** : UN1950 AÉROSOLS, 2.1, 5F

**Nom d'expédition des Nations unies** : UN1950 AÉROSOLS, 2.1, 5F

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**Etiquette(s) de danger**



: 2.1

**Transport terrestre**

- ADR/RID : Class : 2  
Group : F

- I.D. n°: : --

**Classe(s) de danger pour le transport** : 2

**Transport par mer**

- IMO-IMDG : Classe 2

- IMDG-Pollution marine : YES ò

- N° de fiche de sécurité : F-D S-U

**Transport aérien**

- ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 203  
Packaging instructions passenger: 203

- Désignation officielle de transport : AEROSOLS



LUBAL

770350

**14. Informations relatives au transport (suite)**

- IATA : 2

Groupe d'emballage IATA : F

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage : F

Groupe d'emballage IMO : F

**14.5. Danger pour l'environnement**

/

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

/

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non concerné

**15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

DIRECTIVES ET REGLEMENTS EU APPLICABLES :

Règlement (EU) n°453/2010 modifiant le règlement 19 07/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances...tel que modifié.

Inflammabilité déterminée selon la Directive Générateur Aérosol 2008/47/CE du 8 Avril 2008

**France** : Tableau n°84 des maladies professionnelles : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.  
Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 en raison de la présence de dérivés fluorés.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

/

**16. Autres informations**

**Texte des Phrases R du § 3** : R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Autres données** : Imp. DL4  
Révision - Voir : \*

**Date d'impression** : 7 / 5 / 2012

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité, sont conformes au REGLEMENT (UE) N°453/2010 annexe 2 modifiant le règlement 1907/2006.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document